

Commune d'AILLY-SUR-NOYE

Conseil Municipal du 15 mars 2023

Extrait du registre des délibérations

n° 2023-03-15-05

Date de la convocation 08/03/2023
Convoqués : 23 Présentes : 18 Représentés : 4 Absents : 1
OBJET : Finances Budget annexe du plan d'eau Approbation du compte administratif 2022

L'an deux mil vingt trois, le quinze mars à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Pierre DURAND, Maire de la Commune.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs, Pierre DURAND, Christine BOURDELLE, Nicolas BLIN, Jean-Noël LECOINTE, Catherine CATHELY WANTIEZ, Maryse-Corinne ROSE, Edith DELBEY, Annie COCHET, Gérard LEROY, Patrick BERMOND, Richard BENOIT, Sonia DOUAY, Anne-Marie LATEUR, Céline TAMPIGNY (arrivée à 20h04), Vincent DAINE, Frédéric PINOIT, Paolo MARCELO, Marylène FRANZ

Étaient représentés : Pascale GIRARD par Pierre DURAND, Sébastien VILLAIN par Catherine CATHELY-WANTIEZ, Marie-Hélène MARCEL par Marylène FRANZ, Karine PAGEAU par Paolo MARCELO

Étaient absents : Tristan ROUSSEL DASSONVILLE

Monsieur Jean-Noël LECOINTE est désigné secrétaire de séance

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	45 630,19	G	85 286,96
	Section d'investissement	B	94 036,70	H	229 257,52
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	0,00 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	143 805,85 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	283 472,74	= G+H+I+J	314 544,48
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	126 520,12	L	134 688,09
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	126 520,12	= K+L	134 688,09
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	45 630,19	= G+I+K	85 286,96
	Section d'investissement	= B+D+F	364 362,67	= H+J+L	383 946,61
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	409 992,86	= G+H+I+J+K+L	449 232,57

L'exécution du budget annexe du plan d'eau 2022 de la commune d'Ailly-sur-Noye, se traduit par la réalisation d'un montant de dépenses de 139 666,89 € HT, dont 45 630,19 € HT en fonctionnement et 94 036,70 € HT en investissement.

Le montant des recettes, pour l'année 2022, atteint 314 544,48 € HT dont 85286,96 € HT en fonctionnement et 229 257,52 € HT en investissement.

Les résultats du compte de gestion sont conformes aux résultats du compte administratif de l'exercice 2022.

Suite et fin délibération n° 2023-03-15-05

Sous la présidence de Madame Christine BOURDELLE, le Maire s'étant retiré au moment du vote conformément à l'article L2121-14 du CGCT, il est procédé au vote du compte administratif du budget annexe du plan d'eau.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, à la majorité,

2 votes contre : Marylène FRANZ et Marie-Hélène MARCEL

Madame Pascale GIRARD ayant donné pouvoir à Monsieur le Maire, elle ne prend pas part au vote.

Décide :

- D'approuver le compte administratif 2022 du budget annexe du plan d'eau

Fait et délibéré ce jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents

Pour copie conforme

Le secrétaire de séance
Jean-Noël LECOINTE

Le Maire
Pierre DURAND